

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00964

Numéro SIREN : 842 603 649

Nom ou dénomination : 3CJE

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2021 sous le numéro de dépôt 17477

SELAS Cabinet E.A.S.I.

Expert – Comptable

Inscrit au Tableau de l'ordre de Lille

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Douai

3CJE

Société par Actions Simplifiée,

Au Capital de 1 600 Euros

Siège social : 7 Route Nationale

59152 TRESSIN

Immatriculée au Registre du Commerce de

LILLE sous le numéro 842 603 649

Rapport du commissaire aux apports

**Sur l'augmentation de capital de la
SAS 3CJE par apport de 750 parts
sociales de la SCI DE LA BORNE
et de 100 parts sociales de la SCI
LES CLOTUROLOGUES**

SELAS Cabinet E.A.S.I.

Expert – Comptable

Inscrit au Tableau de l'ordre de Lille

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Douai

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés, concernant l'apport de 750 parts sociales de la SCI DE LA BORNE et de 100 parts sociales de la SCI LES CLOTUROLOGUES à la SAS 3CJE immatriculée sous le numéro 842 603 649 au registre des commerces de Lille, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L.225-8, L.225-14 et L.223.-9 du Code de commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre, lors de l'émission du capital de votre société.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Société et personne concernées

La société bénéficiaire des apports :

- La SAS 3CJE, immatriculée au registre des commerces de Lille sous le numéro 842 603 649. Son capital social avant augmentation s'élève à 1 600 €, il est composé de 160 actions de nominal 10 €.
- Elle sera représentée par Monsieur Christophe Willoquaux en sa qualité de Président de la Société.

L'apporteur :

- Monsieur Christophe Willoquaux, demeurant au 20 rue Decoster Virnot, Le Clos des Erables – 59700 Marcq-en-Barœul, de nationalité française

1.2 But de l'opération

L'opération consiste en l'apport de :

- 750 parts sociales détenues par Monsieur Christophe Willoquaux, dans le capital de la SCI DE LA BORNE, au capital de 15 000 € divisé en 1 500 parts sociales de nominal 10 euros. Son siège social est fixé au 7 Route Nationale – 59152 TRESSIN.

SELAS Cabinet E.A.S.I.

Expert – Comptable

Inscrit au Tableau de l'ordre de Lille

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Douai

- 100 parts sociales détenues par Monsieur Christophe Willoquaux, dans le capital de la SCI LES CLOTUROLOGUES, au capital de 4 000 € divisé en 400 parts sociales de nominal 10 euros. Son siège social est fixé au 7 Route Nationale – 59152 TRESSIN

Ces apports sont rémunérés par une attribution de parts équivalentes.

2 – EVALUATION DES APPORTS

La valeur des 750 parts sociales de la SCI DE LA BORNE apportées par Monsieur Christophe Willoquaux à la SAS 3CJE, immatriculée sous le numéro 451 195 218, est évaluée, sur la base d'une valeur unitaire par part sociale de 150 euros, soit un apport d'une valeur totale de 112 500 euros.

La valeur des 100 parts sociales de la SCI LES CLOTUROLOGUES apportées par Monsieur Christophe Willoquaux à la SAS 3CJE, immatriculée sous le numéro 793 449 745, est évaluée, sur la base d'une valeur unitaire par part sociale de 945 euros, soit un apport d'une valeur totale de 94 500 euros.

La valeur globale pour ces 850 parts sociales apportées par Monsieur Christophe Willoquaux s'élève donc à 207 000 euros. Cette valeur correspondrait à 822 titres apportés à la SAS 3CJE, obtenu de la façon suivante : valeur globale des apports / valeur vénale d'une action 3CJE = 207 000 / 251,91.

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Monsieur Christophe Willoquaux une attribution de parts équivalentes.

3 – DILIGENCES ET APPRECIATION DES APPORTS

Il appartient au commissaire aux apports de définir les diligences qu'il estime nécessaires pour répondre à l'objectif de sa mission et notamment afin :

- De vérifier le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports et notamment du règlement CRC 2004-01 ;
- De contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- De contrôler l'exhaustivité des actifs et des passifs transmis à la société absorbante ou bénéficiaire des apports ;
- D'analyser les valeurs individuelles des apports ;
- De vérifier, pour les opérations à effet rétroactif, que les événements intervenus au cours de la période intercalaire, ne remettent pas en cause l'absence de surévaluation de la valeur globale des apports ;
- De vérifier, par une approche d'évaluation que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le projet de traité d'apport.

Concernant la réalité et la valorisation des apports :

Je me suis assuré de l'existence et de la propriété des titres faisant l'objet de l'apport projeté.

SELAS Cabinet E.A.S.I.

Expert – Comptable

Inscrit au Tableau de l'ordre de Lille

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Douai

Les contrôles effectués sur la valorisation des apports m'ont permis de m'assurer que la méthode d'évaluation retenue était adaptée au contexte de l'opération et conduisait à une valorisation raisonnable et cohérente.

J'ai pu vérifier la réalité des actifs apportés et la valeur attribuée à ces apports et je me suis assuré que les événements intervenus pendant la période intercalaire n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, je suis d'avis que la valeur d'apport retenue s'élevant à 207 000€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire.

Fait à Tourcoing, Le 11/08/2021

Le Commissaire aux apports

Cabinet E.A.S.I.



Cyril GEVAERT